

DEUXIEME RAPPORT ANNUEL

DE LA

SOCIÉTÉ PERMANENTE

DE

CONSTRUCTION DES ARTISANS

Assemblée générale Annuelle, tenue le 3 Mai 1877.

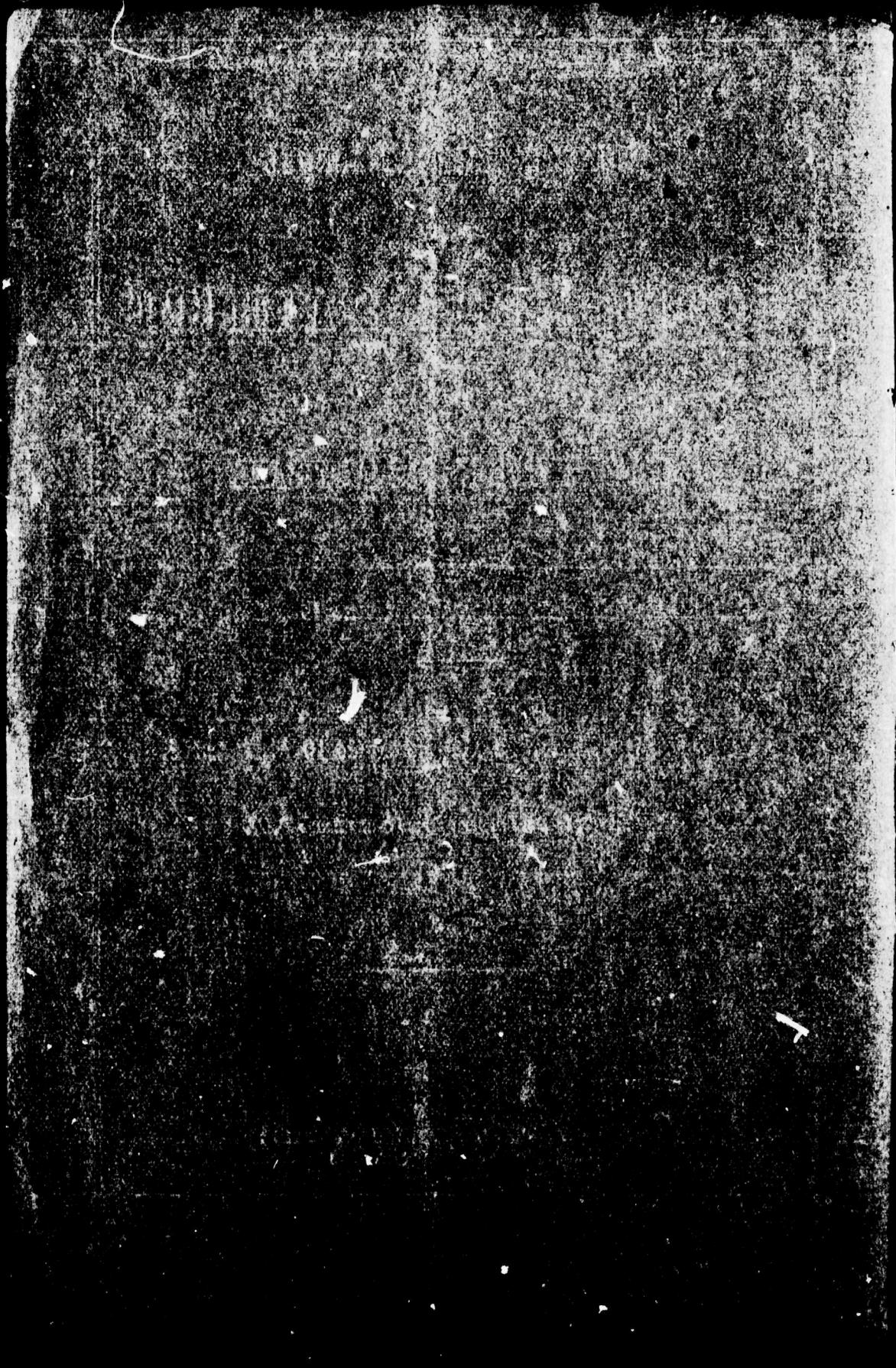
BUREAU: Rue St. Pierre, No. 105, ouvert de 10 A. M. à 3 P. M.

Le Samedi, le Bureau sera fermé à une heure P. M.



QUEBEC
ELZÉAR VINCENT, IMPRIMEUR-LIBRAIRE
224, Rue et Faubourg St. Jean

1877



SOCIÉTÉ

PERMANENTE DE CONSTRUCTION

DES ARTISANS

Deuxième Rapport Annuel Des Directeurs,

AUX ACTIONNAIRES.

QUEBEC
ELZÉAR VINCENT, IMPRIMEUR-LIBRAIRE
224, Rue et Faubourg St. Jean

—
1877



THE UNIVERSITY OF CHICAGO

PHYSICS DEPARTMENT

PHYSICS 309

1950-1951

Société Permanente de Construction des Artisans.

Assemblée générale des actionnaires de la dite
société, tenue le 3 mai 1877.

J. A. Defoy, Ecr. propose, secondé par A. Evanturel, Ecr., que le bilan et les états tels que présentés par le Président et l'Assistant-Secrétaire de la Société, soient adoptés et imprimés pour être distribués aux actionnaires.

Sur proposition de L. N. Carrier, Ecr., secondé par A. Racine, Ecr., il est résolu que l'article 57 des règlements de cette Société soit amendé en retranchant d'icelui tous les mots après le mot "neuf" dans la troisième, c'est-à-dire jusqu'au mot "vigueur" inclusivement.

Proposé par A. Evanturel, Ecr., secondé par Cyrille Duquet, Ecr. :

Que des remerciements soient votés au Président et aux Directeurs sortant de charge, et au Secrétaire, Assistant-Secrétaire et aux officiers, pour l'économie et la bonne administration des affaires de la Société.

Les actionnaires procédèrent à l'élection des Directeurs pour l'année courante.

Les messieurs suivants ont été élus unanimement.

JOS. G. BOSSÉ, ECR.
SIMÉON LESAGE, ECR.
PROSPER BENDER, ECR., M. D.
J. A. DEFOY, ECR.
JEAN BLANCHET, ECR.
OLIVIER DÉLORIER, ECR.
GEORGES PAQUET, ECR.
OCTAVE MIGNER, ECR.
JOSEPH PLAMONDON, ECR.

DIRECTEURS :

Jos. G. Bossé, Ecr., Président ; Siméon Lesage, Ecr., Vice-Prés.

P. Bender, Ecr. M. D. ; George Paquet Ecr. ;

Joseph Plamondon, Ecr. ; Olivier Délorier ;

Jean Blanchet, Ecr. ; J. A. Defoy, Ecr. ;

Octave Migner, Ecr.

OFFICIERS :

A. J. Auger, Sec.-Trésorier.

Eugène N. Bender, Asst.-Sec. Trésorier.

Bossé & Languedoc, Avocats.

Jacques Auger, Notaire.

N. Arthur Giard, Auditeur.

Ed. H. Nesbitt. ''

L. D. Vézina, Inspecteur.

SOCIETE

PERMANENTE DE CONSTRUCTION

DES ARTISANS

**Second Rapport annuel des Directeurs aux
Actionnaires.**

MESSIEURS,

En vous présentant les états de compte de notre société, pour l'année expirée au 31 Mars dernier, nous croyons devoir d'abord attirer votre attention sur le fait que, malgré la dépression des affaires qui a caractérisé l'année qui vient de s'écouler, les actionnaires, aussi bien que les emprunteurs, ont régulièrement effectué leurs versements dans la caisse de la société, à tel point que les arrérages dus par les actionnaires ne s'élèvent qu'à \$1,079.50, et ceux sur les prêts, à \$953. 66. Ces chiffres prouvent, d'un côté, que les membres de notre société ont foi en son avenir, et de l'autre, que les placements faits sont tombés en mains sûres.

Le montant total payé par les actionnaires sur les Parts d'appropriation s'élève à la somme de \$51,214.00, dont \$26,104.00 payées durant l'année qui vient de finir. Sur cette dernière somme, \$24,000.00 ont été placées sur hypothèque.

Les profits réalisés sur ce fonds sont de 10½ par cent.

Le montant total payé par les actionnaires sur les Parts Mobiles est de \$7,806.50 : sur cette somme \$4,878.00 ont été payées cette année, et ont été placées sur hypothèque.

Le montant total payé sur les Parts Permanentes est de \$10,257.00, dont \$3,802.00 cette année, et le tout est également placé sur hypothèque.

Les profits réalisés par le placement des capitaux provenant des Parts Mobiles et des Parts Permanentes, sont de 16½ par cent, à même lesquels il a été payé un dividende de 8 par cent aux actionnaires du Fonds Permanent.

Sur les profits nous avons continué d'appliquer, comme il avait été décidé à l'origine de la Société, 5 par cent pour solder la part que doivent supporter les Parts Mobiles et Permanentes dans les frais d'organisation, et 10 par cent pour solder la part que doivent supporter les Parts d'Appropriation.

Les dépenses d'administration y compris loyer etc., se sont élevées à la somme de \$3,366.26, c'est-à-dire, à \$1,201.11 de plus que la première année. Ce surplus a été occasionné par le déplacement du bureau et par l'augmentation des affaires.

A l'expiration de chaque mois, les livres de la Société ont été régulièrement balancés et examinés par les auditeurs, et à l'expiration de l'année, ils ont constaté que toutes les entrées étaient correctement faites, et que le montant en caisse, ainsi que le montant en banque, était bien et dûment à la disposition de la société.

En résumé, prenant dans leur ensemble les chiffres certifiés par nos auditeurs, nous pouvons résumer comme suit le résultat de nos opérations pour l'année écoulée : montant entier versé au capital de la société par les actionnaires \$34,784.00 ; profits réalisés sur le tout 8½ par cent, toutes dépenses payées.

Ces profits ne sont peut-être pas aussi considérables que plusieurs d'entre nous avaient espéré qu'ils le seraient, mais nous devons encore nous féliciter de ce que l'extrême tension des affaires nous a permis de vous soumettre un bilan aussi avantageux.

L'année que nous venons de commencer se présente sous de meilleurs auspices, surtout pour la classe ouvrière de notre ville. Déjà les travaux d'amélioration du Havre de Québec sont donnés à l'entreprise ; d'un jour à l'autre commencera la construction de l'édifice destiné aux Départements du Gouvernement Provincial ; la construction d'un Palais de Justice est aussi annoncée, et plusieurs citoyens s'apprentent à commencer des travaux de construction de grande importance. Des sommes considérables vont être mises en circulation pour

exécuter tous ces ouvrages, et nous espérons que notre société aura sa part légitime dans le mouvement d'affaires que va faire naître toutes ces grandes entreprises.

Nous regrettons qu'une indisposition prolongée nous ait privé des services de notre Secrétaire-trésorier, dont le concours nous aurait été très-efficace, mais nous espérons qu'il sera sous peu en état de reprendre son travail.

Le tout humblement soumis.

Jos. G. Bossé,

Président.

Québec 1 mai 1877.

BILAN.

FONDS D'APPROPRIATION.

ACTIF.		PASSIF.	
Prêts Hypothécaires.	47,000 00	Capital versé.	51,214 00
Prêts sur assurances.	50 53	Remboursements.	4,907 12
Prêts sur actions.	665 00	Divers.	2 50
Billets Recevables.	375 60	Profits et Pertes.	2,259 12
Mobilier.	354 74		
Organisation.	619 80		
Dépôt.	6,963 65		
Balance en caisse.	2,343 42		
	\$ 58,382 74		\$ 58,382 74

PROFITS et PERTES.

FONDS D'APPROPRIATION.

DOIT.		AVOIR.	
Organisation.	76 62	Balance, 31 mars 1876.	1,366 36
Commission.	196 91	Entrées.	15 50
Administration.	1,346 50	Livrets.	8 25
Intérêt.	173 06	Transferts.	30 50
<i>Balance.</i>	2,259 12	Primes.	2,440 00
		Amendes.	135 60
		Actions confisquées.	56 00
	\$ 4,052 21		\$ 4,052 21
		<i>Balance.</i>	2,259 12

EUGÈNE N. BENDER,

Asst. Sec.-Trés.

Nous soussignés, certifions que nous avons examiné les livres de la Société Permanente de Construction des Artisans pour l'année 1876-77 et que le bilan et les états ci-dessus sont corrects.

N. ARTHUR GIARD, }
ED. H. NESBITT, } Auditeurs.

BILAN.

PARTS MOBILES (Classe A. B. et C.) ET PARTS PERMANENTES.

ACTIF.		PASSIF.	
Prêts Hypothécaires.	29,200 00	Fonds Per. Cap. versé.	10,257 00
Prêts sur actions.	248 45	Parts Mobiles (A B C).	7,806 50
Prêts sur assurance.	58 00	Dépôt.	11,954 13
Organisation.	1,047 21	Remboursements.	1,402 61
Mobilier.	264 42	Dividende non réclamé	29 55
Billets Recevables.	12 67	Profits et Pertes.	626 13
Dépôt.	874 64		
Caisse.	370 53		
	<u>\$ 32,075 92</u>		<u>\$ 32,075 92</u>

PROFITS et PERTES.

PARTS MOBILES (Classe A. B. C.) ET PARTS PERMANENTES.

DOIT.		AVOIR.	
Commission.	4 37	Bal. au 31 mars 1876.	440 53
Intérêt.	164 76	Entrées.	208 50
Organisation.	57 85	Intérêt et Bonus.	1,760 00
Administration.	2,019 76	Amendes.	160 98
Dividende No. 2 et 3.	493 95	Intérêt.	796 81
<i>Balance.</i>	626 13		
	<u>\$ 3,366 82</u>		<u>\$ 3,366 82</u>
		<i>Balance.</i>	626 13

ETAT DE LA CAISSE.

Doit			Avoir.		
Montant Reçu d'App.	45,494	80	Mont. payé d'Approp.	43,151	38
" " Parts mo-			" " Parts mo-		
biles (Classe A B C).	40,523	41	biles (Classe A B C).	40,152	88
Montant Reçu Fonds			Mont. payé Fonds Per.	9,854	94
Permanent.	9,854	94	Caisse en mains.	863	98
			" " Banq.	1,849	97
	\$	95,873		\$	95,873
		15			15

EUGÈNE N. BENDER,

Asst. Sec.-Trés.

Nous soussignés, certifions que nous avons examiné les livres de la Société Permanente de Construction des Artisans pour l'année 1876-77 et que le bilan et les états ci-dessus sont corrects.

N. ARTHUR GIARD, }
ED. H. NESBITT, } Auditeurs.